

Le 06 FEV. 2020

Bureau du courrier

Délibération 2/2020**Comité Syndical Autoroute Numérique A75**

Le 03/02/2020 à 14 heures s'est tenue à l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 31/01/2019, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 31/01/2020 et convoqué par lettre du 15/01/2020.

Membres en exercice : 8 Participants à la réunion : 1

Étaient présents : Henri BOYER

Pouvoirs : Néant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75 ;

OBJET : Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2020

Le Comité Syndical,

1°) Prend connaissance des propositions budgétaires pour l'année 2020 présentées par Monsieur le Président :

- **En investissement :**

- Dépenses :

Travaux déploiement Fibre Optique Pézenas/Béziers :	123 183,22 €
Subventions transférées au compte de résultat :	12 762,22 €

Total dépenses d'investissement : **135 945,44 €**

- Recettes :

Excédent reporté:	133 875,84 €
Amortissement Concession et droits similaires	2 069,60 €

Total recettes d'investissement : **135 945,44 €**

- **En fonctionnement :**

- Dépenses :

Paiement de la redevance d'occupation du domaine public.	90 000,00 €
Frais d'adhésion au Syndicat Mixte AGEDI.	3 000,00 €
Frais d'assurance.	5 000,00 €
Frais de contrôle du délégataire et AMO DSP	40 000,00 €
Frais d'entretien.	236 446,27 €
Déplacement et de frais de réception.	3 000,00 €
Matériel informatique.	1 500,00 €
Matériel de bureau.	1 000,00 €
Publicité	6 000,00 €
Dotations aux amortissements (IRU)	2 069,60 €
Énergie, Électricité	1 500,00 €

Total dépenses de fonctionnement : **389 515,87 €**

- Recettes :

Résultat de fonctionnement reporté	221 753,65 €
Redevance au titre des frais de contrôle du délégataire.	20 000,00 €
Redevance fixe du délégataire.	135 000,00 €
Quote-part des subventions transférables au compte de résultat	12 762,22 €

Total recettes de fonctionnement : **389 515,87 €**

À noter que sous réserves des ajustements que nous pourrions faire à l'occasion du Budget Primitif 2020 il ne devrait pas être nécessaire de procéder à un appel de fonds des collectivités membres du syndicat.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2020.

A Mende, le 03/02/2020
Le Président du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Henri BOYER

